

PRÉFECTURE DES
HAUTES-PYRÉNÉES

31 MAI 2013

ARRIVÉE



Comité Syndical du 30/05/2013 Délibération N°01

Date de la convocation : le 22 mai 2013

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, C. MARIENVAL, S. MOURET, F. PIQUE, A-M. THALES. Ms : J. ARGAGNON, S. ARTIGUE, J-P. CAPOT, C. CAZANAVE, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, C. IRR, F. LACAZE, F. LAFON-PUYO, G.LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, J-B. LARZABAL, M. LOUDET, A. LUQUET, J-P. PERESSOTTI, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE, J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme : V. MARCOU. Ms : J-L. BAREILLES, B. BATS, C. BOURBON, R. CASTELLS, A. GALLET, R. GASQUET.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : autorisation de signature du marché de traitement du bois issu de déchèterie

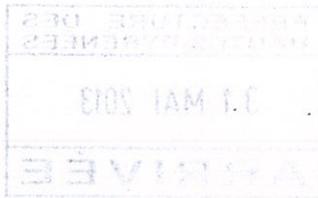
Exposé des motifs :

Mr le Président le Président rappelle que le SMTD 65 assure le traitement du bois collecté sur les déchèteries du SYMAT, CCHB, CCPL, CCCO et VAE. Le précédent marché de traitement étant arrivé à terme, le SMTD 65 a relancé une procédure de consultation sous appel d'offre pour une durée de 43 mois (jusqu'au 31/12/2016).

La commission d'appel d'offre réunie le 30 mai 2013 a décidé d'attribuer le marché à la société LIE domicilié à Juillan, seule candidate, pour un prix unitaire de traitement de 62 €/t HT soit + 2,4% par rapport au dernier prix connu de traitement ;

Mr le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le présent marché

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,



DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer le marché de traitement du bois issu de déchèteries avec la société LIE pour un prix unitaire de traitement de 62 €/t HT,
- D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Second Vice-Président, Francis Lafont-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.



**Le Président,
Guy POEYDOMENGE**

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smttd65.fr

Comité Syndical du 30/05/2013 Délibération N°02



Date de la convocation : le 22 mai 2013

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : Mmes : J. ABADIE, C. MARIENVAL, S. MOURET, F. PIQUE, A-M. THALES. Ms : J. ARGAGNON, S. ARTIGUE, J-P. CAPOT, C. CAZANAVE, E. CAZENAVE, E. FOURCADE, C. IRR, F. LACAZE, F. LAFON-PUYO, G. LAGARDELLE, D. LAGARRIGUE, J-B. LARZABAL, M. LOUDET, A. LUQUET, J-P. PERESSOTTI, J-C. PIRON, G. POEYDOMENGE, J-L. RUMEAU, B. SANCHEZ.

Excusés : Mme : V. MARCOU. Ms : J-L. BAREILLES, B. BATS, C. BOURBON, R. CASTELLS, A. GALLET, R. GASQUET.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : DM n°1 / centre de tri de Capvern

Exposé des motifs :

Mr le Président précise que lors du vote du BP 2013, une partie des dépenses à réaliser sur le centre de tri de Capvern a été votée sur une base de Hors Taxe. A ce titre, il convient donc de prendre en compte la TVA pour un montant de 500 000 €. Cette dernière sera compensée en quasi-totalité par la FCTVA qui sera perçue en 2014.

Cette opération nécessite la modification budgétaire suivante :

Dépenses investissement	Recettes investissement
21738 .15.812 : 500 000 €	1641.812 : 500 000 €

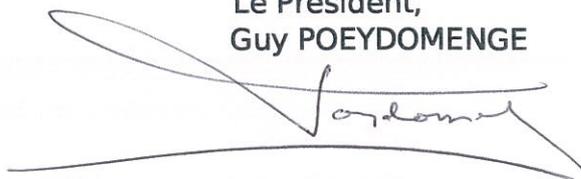
Cette modification n'entraîne aucune évolution des cotisations

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'autoriser la modification budgétaire proposée,
- D'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Second Vice-Président, Francis Lafont-Puyo, à procéder à l'exécution de cette délibération.

Le Président,
Guy POEYDOMENGE



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes
tél. 05 62 38 44 90 - 05 62 98 99 36
fax : 05 62 38 16 91 - www.smt65.fr